

Prison pour un automobiliste récidiviste



Prison pour un automobiliste récidiviste

Auch

Mardi 4 octobre au tribunal d'Auch, un ressortissant portugais de 46 ans interdit de territoire a été condamné à une peine de 15 mois d'emprisonnement, avec un maintien en détention et une révocation du sursis simple de 3 mois.

Cet ouvrier agricole s'est fait épinglé à Fourcès où les gendarmes ont constaté que son véhicule n'avait pas la plaque avant d'immatriculation. Alors tout s'est enchaîné pour cet homme qui avait une alcoolémie de 0,8 g au moment du contrôle par le rappel de nombreux faits dont des délits routiers liés à l'alcoolisme, conduite sans permis, le non respect des conditions du bracelet électronique et l'interdiction de circuler sur le territoire français.

Condom

Mardi 4 octobre, allées Charles de Gaulle, un automobiliste de 80 ans qui a perdu le contrôle de son véhicule a percuté un autre véhicule qui était en stationnement. Sur le choc la voiture s'est retournée, le conducteur légèrement blessé a été sorti de son habitacle après intervention des pompiers et du SMUR et transporté à l'hôpital de Condom .